



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 novembre 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 novembre 2009

FINANCEMENT PROXIMA 2008-2013
SIGNATURE D'UN CONTRAT CADRE AVEC LE
CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES DIT
'CONTRAT DES SOLIDARITÉS
TERRITORIALES'

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 20 novembre 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GAILLARD

Excusés ayant donné pouvoir :

Delphine PAGE donne pouvoir à Gaëlle MANGIN - Nicole GRAVAT donne pouvoir à Denis THOMMEROT - Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS - Françoise BILLY donne pouvoir à Chantal BARRE - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA - Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

DIRECTION GENERALE

**FINANCEMENT PROXIMA 2008-2013 SIGNATURE D'UN
CONTRAT CADRE AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-
SÈVRES DIT 'CONTRAT DES SOLIDARITÉS TERRITORIALES'**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente,

Conformément au dispositif d'aide aux collectivités locales mis en place par le Conseil Général des Deux-Sèvres,

Un nouveau fonds Proxima 2008-2013 a été voté par l'assemblée départementale le 11 juillet 2008.
Trois valeurs sont mises en exergue : la cohésion territoriale, la solidarité, et le développement durable.

Trois partenariats mettent en œuvre l'accompagnement financier du Département : « Proxima Communes », « Proxima Communautés » et « Proxima Pays ».

Ainsi les Villes de plus de 3 500 habitants, les Communautés et les Pays, font l'objet d'une contractualisation avec le Département.

En l'absence de pays, pour ce qui nous concerne, le territoire pertinent est le « Territoire niortais ». Cet espace est couvert par la communauté d'Agglomération de Niort et la Communauté de Communes Plaine de Courance, sur lequel a été créée l'Association du bassin de vie niortais.

Le Département des Deux-Sèvres reconnaît la pertinence de ce territoire, et l'Association comme entité référente.

La Communauté d'Agglomération de Niort, la Ville de Niort, la Communauté de Communes Plaine de Courance, la Commune d'Aiffres, la commune de Chauray et l'Association du bassin de vie niortais sont invitées à signer conjointement, avec le Département, le contrat-cadre dénommé « Contrat des Solidarités Territoriales PROXIMA du Territoire niortais » .

Dans un second temps, la ville de Niort signera individuellement un contrat avec le Département pour la mobilisation de sa dotation « Proxima Communes - travaux ».

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le contrat cadre « Contrat des Solidarités Territoriales » avec les partenaires en présence, à savoir : la Communauté d'Agglomération de Niort, la Communauté de Communes Plaine de Courance, la Commune d'Aiffres, la Commune de Chauray, l'Association du bassin de vie niortais et le Département des Deux-Sèvres, partenaire financeur.

- Autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que les pièces administratives qui en découlent.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Madame le Maire de Niort,
Députée des Deux-Sèvres

Signé

Geneviève GAILLARD